



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION Du 15 février 2023
PV N.21

PRESIDENT : M. Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – WILLIAMS Jérémia – THARAUD Gérard

EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

[Tous les membres souhaitent la bienvenue à Gérard THARAUD qui rejoint la Commission Foot Animation.](#)

CATEGORIE U13

Défis techniques :

- **Journées impaires : double 8**
- **Journées paires : Jonglerie**

CHALLENGE PITCH

REUNION des clubs pour le challenge PITCH le mercredi 8 mars 2023 à 17H au District.

CHAMPIONNAT :

U13 D2 PANAZOL 1/ RILHAC 2 : match le 25/02 à 13H

U13 D3 Poule A ALOUETTE/ LAFARGE 2 : match le 25/02 à 13H30 à l'Auzette

U13 D3 Poule B ALOUETTE 2/ FEYTIAT : match le 25/02 à 13H30 à l'Auzette



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

FORFAIT :

La commission enregistre le forfait général de Panazol 2 en U13 D3 poule B.

Les équipes qui devaient rencontrer AS PANAZOL 2 seront exemptes.

Amendes :

- Amende de 26 euros à PANAZOL 2 pour son forfait général.
- Amende de 21 euros au club de ENT FOOT SUD/ LA CROISILLE 2 pour feuille de match hors délai (et non informatisée) pour le match du 04/02/23

Après accord des 2 clubs, le match U13 D1, prévu le 04/03/2023 opposant **SC VERNEUIL SUR VIENNE 1 – ENT SEREILHAC-FCCO 1** se jouera à 15h30 sur le terrain du club de l'ENT SEREILHAC-FCCO 1 suite à l'inversion de la rencontre.

CATEGORIE U11

PETIT RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU

La commission transmet la liste des 12 équipes qualifiées pour le challenge futsal FETIS LAHITTE qui se déroulera le 12/03 prochain :

SA LE PALAIS 1 – LIMOGES BEAUBREUIL FC 1 – BOISSEUIL FC 1 – US LIMOGES LA BASTIDE 1 – CA RILHAC RANCON 1 – JA ISLE 1 – ANF 87 1 – BOSMIE-CHARROUX 1 – AS AIXE SUR VIENNE 1 – AURENCE-ROUSSILLON 1 – US ST LEONARD 1 – LIMOGES FOOTBALL 1

Félicitations aux 12 clubs qualifiés.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION des clubs qualifiés pour le challenge FETIS LAHITTE le mercredi 01 mars 2023 à 17H au District.

CATEGORIE U9/U7

Rappel : **les comptes rendus de plateau** (feuille de licences comprise) pour les catégories U7 et U9 sont **obligatoires et doivent être renvoyés** au District par le club organisateur sous 48H ou au plus tard le mercredi suivant le plateau.

Tout plateau annulé doit être signalé au District.

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI